

Analyse CGT

PLF et PLFSS

2025

1. Introduction

Le gouvernement de Michel Barnier a présenté jeudi 11 octobre son projet de loi de finances et son projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour l'année 2025. Comme annoncé depuis plusieurs jours, le gouvernement prévoit un effort de 60 milliards dont la plupart va se faire sur le dos des salarié.es et des retraité.es.

Dans la continuité du macronisme, ce sont les salarié.es et les retraité.es à qui l'on demande à nouveau de payer l'addition du déficit creusé depuis 7 ans au seul bénéfice des grandes entreprises, de leurs actionnaires et dirigeant.es. Malgré l'affichage de la hausse des impôts pour les plus riches et pour les entreprises, la CGT dénonce des mesures cosmétiques qui servent d'écran de fumée pour cacher de nouvelles décisions austéritaires pour la vie des travailleurs et travailleuses.

Les aides publiques pour les entreprises c'est 175 milliards par an, c'est un tiers du budget de l'État. Et le tout sans ciblage, sans condition ni contrepartie, sans évaluation ni contrôle de l'efficacité. Depuis 2017, le résultat c'est :

- 30 % d'augmentation des actionnaires du CAC 40 ces dernières années ;
- Les 10 français les plus riches ont multiplié leur fortune par 3,88 depuis 2017 ;
- 16 milliards de baisse d'impôt des sociétés ;
- 19 milliards de baisse d'impôt de production ;
- 2 milliards de perdu avec la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes.

Et pour les travailleur.euses, retraité.es et les jeunes ?

- 2 ans de vie en moins ;
- 3 réformes de l'assurance chômage ;
- L'austérité salariale ;
- Une violente réforme du code du travail ;
- Régime sec pour les services publics avec la fermeture de 5000 lits par an dans les hôpitaux depuis le COVID.

Ce n'est pas aux salarié.es et retraité.es de payer l'addition !

2. Conséquence sur la vie des salarié.es

A la recherche le 40 milliards : le gouvernement coupe tous azimuts dans les dépenses publiques. Le PLF 2025 prévoit que l'État et ses opérateurs se retrouvent privés de 21,5 milliards, soit plus de la moitié des réductions de dépenses prévues :

- 15 milliards liés à la stabilisation des crédits aux ministères, conformément aux lettres plafond établies par le précédent gouvernement ;
- 5 milliards d'économies supplémentaires (amendements du gouvernement) ;
- 1,5 milliard des opérateurs de l'État ;
- 5 milliards d'euro de baisse de budget pour les collectivités territoriales.

Les comptes de la sécurité sociale sont quant à eux, amputés de 14,8 milliards, dont :

- 4 milliards sur les dépenses des administrations de la sécurité sociale ;
- 4 milliards sur les pensions de retraites et l'Assurance-Chômage ;
- 1,7 milliards sur le remboursement de frais de santé et les indemnités journalières.

Fonction publique

Alors que nos services publics sont à bout de souffle, le gouvernement décide à nouveau de les amputer en prévoyant notamment :

- 5 milliards d'euros d'économies dans les collectivités territoriales ;
- Un solde de 2200 suppressions de postes dans la fonction publique qui masque un total de 4000 suppressions dans l'éducation nationale, alors que nous manquons d'enseignant et que les classes sont surchargées ;
- Le gel du point d'indice des fonctionnaires en 2024 et en 2025, alors que leurs salaires ont baissé de plus de 18% depuis 2010, et qu'1% d'augmentation du point d'indice (2 milliards) ne représente que 2% des aides publiques aux entreprises

Emploi Travail

Alors que la priorité affichée du gouvernement est de permettre à tout.es de travailler, le gouvernement prévoit notamment de :

- La diminution de 500 postes au sein de l'opérateur France Travail, que le gouvernement justifie par la baisse du nombre de chômeurs alors que l'arrivée de 1.5M de bénéficiaires du RSA devra être pris en charge par ces mêmes services ;
- La diminution de 140 Md'€ du budget du Contrat d'Engagement Jeune Missions locales qui représente 200 000 bénéficiaires ;
- La suppression des emplois francs d'aide à l'embauche des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) qui représente une économie prévue de 300Md'€.

FOCUS SUR LES APPRENTIS

Le gouvernement fait le choix, en reciblant les aides apportées dans le cadre de l'apprentissage (passage de 6000 à 4500 euros pour un étudiant à bac +3, suppression des aides pour les diplômés de niveau 6 et 7), d'impacter directement les apprentis. Désormais les apprentis devront payer la CSG et la CRDS, c'est une baisse directe de leur salaire de 200 à 300 euros.

Application des taux CRDS et CSG avec abattement frais professionnel sur minima de rémunération des apprentis	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	+ de 26 ans
1ère année	0,00€	0.00€	89,25€	168,39 €
2ème année	0,00€	85,88€	102,72€	168,39 €
3ème année	92,62€	112,82€	131,35€	168,39 €

C'est bien dans les plus de 20 milliards d'aides à l'apprentissage dont l'inefficacité a été pointée par de nombreux rapports qu'il faut tailler, pas dans la rémunération des apprentis

Transition Ecologique :

Alors que le rapport Pisani-Ferry préconise à minima des investissements publics de 34 Md€ pour la transition, pour permettre notamment la rénovation des logements (14Mds), des batiments publics (10Mds), le budget du Ministère de la Transition Écologique, bien qu'en augmentation de + 2 Md€, prévoit des économies sur :

- Le Fond Vert dédié à la transition des collectivités qui perd 1,5 Md€ ;
- Ma Prime Renov (rénovation énergétique des logements) qui perd 500M€ ;
- Les aides pour les véhicules électriques qui perdent 500M€ ;
- La biodiversité perd 66,4 M€ ;
- L'enveloppe d'1,2 Md€ pour la rénovation énergétique du parc HLM est supprimée.

Face au dérèglement climatique et à l'urgence d'investir dans la transition écologique, nous avons besoin de financer la transition écologique. Une consultation sur la stratégie énergie-climat de la France va s'ouvrir, qui influencera la Programmation Pluriannuelle de l'Energie et la Stratégie Nationale Bas Carbone. Elle devrait être ouverte au grand public, la CGT saura y prendre toute sa place.

Dans les collectivités territoriales :

Les collectivités devront contribuer à hauteur de 5 milliards d'euros, représentant environ 12,5 % de l'effort global de réduction des dépenses publiques, cela prévoit notamment

- Le gel de la dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ;
- La réduction du Fond vert (-1,5 Md€), ce qui remettra en cause certains projets de réfection de bâtiments, isolation, etc.

Dans la santé :

Alors même que l'on dénombre en moyenne 5000 fermetures de lits d'hôpitaux par an depuis le COVID, des fermetures de maternité et d'urgence, et que l'accès au soin et à la santé est de plus en plus difficile et coûteux, le gouvernement s'attaque de plein fouet aux dépenses de sécurité sociale en :

- Baissant le taux de prise en charge des consultations médicales par l'Assurance Maladie de 70 à 60% alors que leur montant va augmenter ;
- Baissant le montant des indemnités journalières de sécurité sociale ;
- Ne prévoyant aucun plan de financement des Ehpad, hôpitaux publics ;
- Ne prévoyant aucun plan de lutte contre la désertification médicale.

Pour les retraités :

Le gouvernement a annoncé le décalage de l'augmentation des pensions de janvier à juillet 2024 (4 Mds), ce qui conduit à ne pas compenser l'inflation pour les retraités, à l'exception des bénéficiaires de l'ASPA (minimum de vieillesse), le montant en 2024 à taux plein est de 1 012,02€ par mois pour une personnes seule.

Montant mensuel de la pension	Perte mensuelle	Perte sur 6 mois (durée du gel)
Niveau du SMIC	35 €	210€
1531 €/ net	38€	228 €
2000€ net/	50€	300€

Cette coupure représente 200 à 300 euros de baisse par an dans leur portefeuille.

De plus, la CGT s'alarme sur l'absence de mesures concernant la prise en charge de nos ainé-es et de la petite enfance. Après les nombreux scandales ayant révélé un système de soin défaillant des groupes privés lucratifs, il est nécessaire d'investir pour la création d'un service public de la petite enfance et des personnes âgées.

Ponction de 20 milliards pour les plus riches et les entreprises : un petit pas, mais encore du boulot !

Le budget prévoit la contribution ciblée exceptionnelle temporaire des ménages les plus aisés dont le revenu de référence dépasse 250 000 € pour un célibataire et 500 000 € pour un couple (taux moyen minimum d'imposition de 20 %) permettant de récolter 2 Mds€ en 2025.

La surtaxe de l'impôt sur les sociétés (IS) exceptionnelle pour les grandes entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à un milliard d'euros permettra de récolter 8 milliards d'euros en 2025. Elle sera réduite de moitié en 2026 et prendra fin en 2027.

Ces deux mesures, bien que positives, ne peuvent pas rester exceptionnelles. La CGT demande à revoir l'ensemble du système fiscal et arrêter les cadeaux faits aux plus riches et aux plus grosses entreprises.

Il faut rappeler qu'en 2022, les entreprises implantées en France ont bénéficié de 64 Md€ d'aides de l'État sous formes d'aides budgétaires (28 Md€) et d'aides fiscales (36 Md€), auxquelles s'ajoutent les exonérations de cotisations sociales, les aides de l'Union européenne et celles des collectivités territoriales. Ces aides se sont fortement accrues au cours des 7 dernières années, et ont été multipliées par 3,5 en 15 ans !

Plusieurs rapports mettent en évidence le manque de ciblage de ces aides et leur coût exorbitant pour la puissance publique.

3. Propositions de la CGT

Un autre budget et une vraie sécurité sociale sont possibles

- **Investir massivement dans nos services publics** et nos infrastructures pour préparer l'avenir.
- Mettre le budget au service d'un **plan stratégique de réindustrialisation** du pays.
- Mettre en place une **réforme fiscale** qui permettrait plus de **justice fiscale** avec notamment :
 - le rétablissement des impôts pour les entreprises (impôt sur les sociétés et CVAE), et la modulation de l'impôt sur les sociétés en fonction du comportement des entreprises en matière sociale et environnementale,
 - une taxation dissuasive des dividendes et des rachats d'actions,
 - le rétablissement de l'impôt sur la fortune,
 - une meilleure progressivité de l'Impôt sur le Revenu,
 - la baisse de la TVA sur les produits de 1ère nécessité,
 - la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (90 milliards annuels) par l'embauche d'inspecteurs des finances.
 - la conditionnalité des 175 milliards d'aides publiques annuelles aux entreprises,
 - l'élargissement de la taxe sur les activités polluantes pour inciter à la transition écologique.
- **Concernant la sécurité sociale** : elle doit répondre intégralement aux besoins et les recettes doivent être assurées par des cotisations sociales.
- Revoir la politique d'exonérations de cotisations sociales dont le montant s'élève à 80 milliards (augmentés de 20 milliards depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron)
- **Abroger la réforme des retraites**